

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procèdera à l'étude d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 7 juin à 18 h, sans public, et par visioconférence.

La demande présentée par *M. Frédéric Cormier* pour la *Microbrasserie D'Autray*, située au 1968-1970, rue Notre-Dame, vise à élargir l'offre de boissons liée à la restauration, récemment autorisée en usage conditionnel, en vue d'offrir certaines boissons qui ne sont pas produites sur place.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, relativement à cette demande, avant 16 heures, le 4 juin 2021.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe - Ville de Lavaltrie

1370, rue Notre-Dame Lavaltrie (Québec) J5T 1M5 Courriel : <u>greffe@ville.lavaltrie.qc.ca</u>

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 19 mai 2021
Marie-Josée Charron, greffière